

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2223

Edition du
29 octobre 2018

DANS CE NUMÉRO

La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé (Jean-Daniel Delley)

La fiscalité des entreprises reste orientée sur la spoliation du reste du monde

La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes! (Danielle Axelroud Buchmann)

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4)

Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème

(Pierre-Alain Bruchez)

Point de vue: des alternatives à l'initiative de l'UDC

Développement technique: une autodestruction inévitable? (Jacques Guyaz)

Non pas du catastrophisme à court terme, mais une hypothèse tirée de la très longue histoire de l'humanité

un enfer budgétaire.

Répetons-le une fois encore: nos atouts résident d'abord dans la qualité de nos infrastructures et de notre formation, la stabilité de nos institutions et la paix sociale.

Les sociétés qui misent sur le seul avantage fiscal ne créent que peu d'emplois et de plus-value économique.

Et, rappelle Alliance Sud, la Suisse pourrait ainsi remplir

ses engagements de développement durable dans le cadre de [l'Agenda 2030](#): on ne peut simultanément siphonner le substrat fiscal du tiers-monde et prétendre participer à un développement durable de la planète.

La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4)

Danielle Axelroud Buchmann - 26 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33857>

La [procédure de consultation](#) sur la stabilisation de l'AVS ([AVS 21](#)) vient de prendre fin. Lancé à la suite du refus en votation populaire de [Prévoyance 2020](#), le projet couvre les années 2021 à 2030.

Il prévoit, outre une augmentation du taux de TVA destinée à renforcer le financement de l'AVS, une «*harmonisation de l'âge de la retraite*» soit, en clair, une élévation de l'âge de la retraite des femmes. Avec pour compensation des mesures transitoires pour certaines catégories de femmes de la génération d'entrée - une contrepartie dérisoire. Petit point positif: une flexibilisation de la retraite plutôt bien pensée.

AVS 21 n'apporte aucun progrès social

Plus de 20 ans après la 10e révision de l'AVS, c'est une bien pauvre «*stabilisation*» qui

nous est proposée. Si la 10e révision a constitué une étape importante en contribuant à améliorer le niveau d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et à mieux tenir compte de l'évolution des rôles au sein de la famille, AVS 21 n'apporte aucun progrès social et ne prend pas en compte la transformation profonde de la société durant ces dernières 20 années. Elle fait supporter une charge importante aux femmes en leur demandant de travailler une année de plus, sans compensation digne de ce nom. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se trouve simplement renvoyée à la révision de la loi sur l'égalité, désormais à bout touchant. On sait [ce qui est sorti de ce processus](#): des *peanuts*.

Au sein du [Collectif #65NoPeanuts!](#), des femmes économistes actives professionnellement, écœurées par le mépris de nos politiciens pour la réalisation d'un

principe ancré depuis 37 ans dans la [Constitution](#) mais toujours [très éloigné](#) d'une réelle concrétisation, ont lancé en juin dernier une campagne citoyenne avec pour objectif: «*l'égalité complète, pas des cacahuètes!*» Une campagne pour une mise en œuvre cohérente et globale de l'égalité entre les femmes et les hommes *avant* tout relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Ce collectif a participé [de manière originale](#) à la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral.

Une balance complètement déséquilibrée

Dans son rapport, le Conseil fédéral affiche l'«*harmonisation de l'âge de référence*» comme «*un pas vers l'égalité*» - quelle ironie. Au nom de l'égalité, un effort considérable est demandé aux femmes, alors qu'elles subventionnent d'ores et déjà l'économie et la société de

moult manières. En effet:

- Les inégalités salariales dites inexplicables représentent pour les entreprises une économie de l'ordre de 10 milliards de francs par année - rappelons que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes représenterait un apport supplémentaire de 10 milliards de francs sur 8 ans, jusqu'en 2030.
- Les femmes supportent la majeure partie du travail éducatif et ménager ainsi que des tâches de «care», le tout sans rémunération. Une prestation que l'Office fédéral des statistiques a chiffrée pour 2016 à près de [250 milliards de francs](#) (page 5)!
- La déduction de coordination fait que, la plupart du temps, les femmes qui travaillent à temps partiel ne sont pas soumises à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), en tout cas pas au-dessous du seuil d'affiliation fixé à 21'150 francs. Les entreprises économisent ainsi des charges sociales sur le montant de la future rente de leurs salariées.

Ce déséquilibre patent amène le Collectif #65NoPeanuts! à refuser fermement l'harmonisation de l'âge de référence à 65 ans proposé dans le projet de révision.

A quand une politique globale et cohérente de l'égalité?

Le Conseil fédéral affirme être sensible à la question des inégalités salariales entre hommes et femmes, mais il maintient que *«la thématique de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes doit être traitée indépendamment de celle relative au relèvement de l'âge de référence des femmes»*. L'affirmation de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité et du respect de la Constitution n'est ni explicitée, ni exprimée publiquement tant par les pouvoirs publics que par les instances privées.

C'est la raison pour laquelle les femmes du Collectif inscrivent la mise en place d'une politique de l'égalité entre les femmes et les hommes qui soit cohérente, globale et inclusive au centre d'une réflexion sur l'avenir de l'AVS. La prévoyance vieillesse ne serait ainsi qu'[une thématique parmi les autres](#) qu'elles développent: le partage égal du travail éducatif et ménager; l'accès égal et non biaisé au marché du travail; l'éducation et les stéréotypes; la prévention sanitaire et contre la violence; les questions de financement.

Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes représenterait ainsi un projet global, complexe, dont Alain Berset, chef du département de l'intérieur, pourrait s'emparer, suggèrent les femmes du Collectif. Cela n'est tout de même pas plus compliqué que de creuser des tunnels sous le

Gothard!

Envisager un tel projet de manière transversale, globale et cohérente est essentiel. En effet, si les inégalités de rentes entre les femmes et les hommes ont des causes évidentes, elles sont aussi la conséquence de mécanismes beaucoup plus subtils. Par exemple:

- La nécessité de travailler à temps partiel représente un vrai handicap lorsqu'il s'agit de trouver un travail. Souvent, les femmes dans cette situation renoncent à trouver un poste correspondant à leurs compétences, et par conséquent au salaire - et à la rente future - auxquels elles pourraient prétendre.
- Les femmes mariées qui travaillent sont imposées au taux marginal, sans rapport avec le niveau de leur revenu individuel, ce qui a un effet dissuasif sur leur décision de travailler - et réduit aussi leurs rentes.
- Les femmes voient leur accès au marché du travail entravé du fait du manque de crèches et de possibilités d'accueil extrascolaire, mais aussi du regard social et des stéréotypes négatifs. Cela limite leur capacité de gain - et affecte leur retraite future également.

En particulier, la norme actuelle de travail à plein

temps - 40 à 42 heures et 4/5 semaines de vacances - construite sur la base d'une personne disponible à domicile à 100%, est pour beaucoup dans le partage inégal des tâches éducatives et ménagères entre les conjoints. Tant que de nouveaux modèles d'organisation du travail

resteront l'exception, les inégalités entre les sexes perdureront. Les domaines technologiques n'ont pas l'apanage de l'innovation!

Un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans? Mais il s'agit de réaliser *au préalable* une égalité de fait entre les femmes et les

hommes dans tous les domaines, avec une [feuille de route](#) (telle que l'a élaborée le Collectif #65NoPeanuts!) et des résultats mesurés et publiés régulièrement. Et certainement pas contre des cacahuètes.

(A suivre)

Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème

Point de vue: des alternatives à l'initiative de l'UDC

Pierre-Alain Bruchez - 25 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33850>

Nous voterons le 25 novembre prochain sur l'[initiative pour l'autodétermination](#). Selon cette initiative, la Constitution devrait avoir priorité sur les accords internationaux, de sorte que la Constitution l'emporterait en cas de conflit. C'est une fausse solution à un vrai problème qu'il vaut mieux régler autrement.

La situation actuelle: un vrai problème

Nous avons voté le 23 septembre dernier sur [deux initiatives concernant l'alimentation](#). Le Conseil fédéral estimait que l'une d'elles pouvait entraîner des conflits avec des accords internationaux, et que l'autre était clairement incompatible avec eux (voir aussi DP [2215](#), [2216](#)). Considérons un citoyen qui est favorable aux objectifs

poursuivis par ces initiatives, mais qui tient à ne pas mettre en danger nos accords internationaux en suivant l'avis du Conseil fédéral. Que doit-il voter? Il doit évidemment refuser ces initiatives. Vraiment? Il peut au contraire les approuver sachant que le Conseil fédéral et le Parlement n'appliqueront de toute façon pas les parties d'une initiative entrant en contradiction avec des accords internationaux.

Quand les élus considèrent le résultat d'une votation populaire comme une simple impulsion plutôt qu'une décision qu'ils doivent exécuter, le citoyen ne sait plus vraiment sur quoi il vote. On dit que le peuple a le dernier mot puisque la loi d'application est soumise au référendum facultatif. Mais le vote n'aura pas nécessairement lieu, car

les organisations capables de récolter des signatures pour un référendum ont des ressources limitées. Même en cas de votation, son résultat pourra toujours être interprété comme signifiant que le peuple ne veut pas une application entière de l'initiative qu'il avait pourtant approuvée: en acceptant la loi d'application il dit qu'il ne veut pas davantage, et en la refusant il montre qu'il ne veut même pas faire le pas proposé par le Parlement. Le peuple a peut-être le dernier mot, mais la dernière interprétation de ce dernier mot et le pouvoir de proposer une loi de mise en œuvre appartiennent aux élus.

La situation actuelle, où le citoyen a le sentiment que les élus font ce qu'ils veulent à Berne, est extrêmement délétère pour la démocratie directe. Elle ne peut pas durer.

L'initiative pour l'autodétermination: une fausse solution

L'initiative pour l'autodétermination propose que notre Constitution ait toujours priorité sur nos engagements internationaux. Selon cette règle, un nouvel article constitutionnel adopté par le peuple l'emporterait automatiquement sur les engagements internationaux, notamment les accords préexistants.

Il est certes approprié que tout accord inclue une disposition pour sa dénonciation. C'est même indispensable dans une démocratie. En effet, comme le dit si bien la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. L'initiative pour l'autodétermination pourrait toutefois rendre caducs certains accords qui seraient incompatibles avec un nouvel article constitutionnel, et ceci même si cette incompatibilité n'était pas connue au moment de la votation sur l'article constitutionnel et si le point de conflit joue un rôle mineur dans l'article constitutionnel.

Une décision aussi importante que la dénonciation d'un accord devrait nécessairement passer par une votation populaire portant spécifiquement sur cette question. L'initiative pour l'autodétermination est donc une fausse solution.

Une meilleure solution: la proposition Meuwly complétée

Olivier Meuwly a proposé une autre façon de gérer ces conflits: le projet de loi concrétisant une initiative en contradiction avec un accord international devrait être soumis au référendum obligatoire, et non pas simplement à un référendum facultatif (voir par exemple son ouvrage [Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse](#), page 123). Il y aurait ainsi nécessairement une votation sur la loi d'application, sans que des signatures doivent être récoltées. Cette proposition évite qu'après avoir voté pour une initiative, le citoyen s'aperçoive qu'elle n'a été mise en œuvre que partiellement, et ceci sans qu'il ait voté sur la loi d'application.

Cette proposition ne résout par contre pas le dilemme du citoyen qui souhaiterait une application pleine et entière de l'initiative, mais est réduit à approuver ou rejeter une loi d'application partielle. Il pourra certes se prononcer sur une loi d'application plus complète si les initiants lancent une initiative de mise en œuvre.

L'initiative dite «*de mise en œuvre*» n'est toutefois pas un instrument approprié. Elle conduit à inscrire dans la Constitution un texte de niveau législatif. C'est un détournement pour pallier les insuffisances d'un droit d'initiative qui actuellement permet uniquement de modifier

la Constitution. Pour que le peuple puisse modifier la législation, il faudrait introduire un droit d'initiative législative.

L'idée d'un droit d'initiative législative a déjà été soutenue, par exemple par Antoine Chollet dans son ouvrage [Défendre la démocratie directe](#) (page 112). Ce droit existe déjà dans certains cantons. Le défi de gérer d'éventuelles contradictions entre la Constitution et des accords internationaux donne à cette revendication au niveau national une justification supplémentaire. S'ils le désirent, les initiants pourraient alors lancer simultanément une initiative constitutionnelle et l'initiative législative de mise en œuvre. Cela permettrait aux citoyens de savoir très précisément sur quoi ils votent. Ou alors les initiants attendent de connaître la loi d'application et, s'il la juge insuffisante, lancent un contre-projet soumis au vote populaire en même temps que le projet de loi du Parlement.

Je complétera donc la proposition Meuwly en introduisant deux extensions des droits d'initiative et de référendum existants: l'initiative législative et le contre-projet citoyen. Le nombre requis de signatures et le délai pour le contre-projet citoyen pourraient être les mêmes que pour le référendum facultatif actuel (50'000 signatures en 100 jours).

Concernant l'initiative législative, il serait légitime de

actuel. Or, nous n'avons qu'une seule planète.

Si des extraterrestres existent quelque part et s'ils ont développé un environnement technique - deux hypothèses qui n'ont rien d'évident - ils sont soumis aux mêmes contraintes de consommation de ressources et d'énergie que nous. Si aucun signal artificiel

venu de l'espace n'a été détecté jusqu'à ce jour, si l'univers semble toujours vide, c'est peut-être en raison d'un effondrement inévitable provoqué par une consommation excessive des ressources à disposition, après une brève période de quelques siècles d'ivresse technologique.

Autant dire que cet ouvrage consacré apparemment aux

extraterrestres, mais en fait aux habitants de notre planète, n'incite pas à un optimisme débordant. Ses conclusions seront peut-être infirmées par de nouvelles découvertes au cours des prochaines décennies. Mais user avec précaution des ressources, de toute évidence limitées, de notre Terre s'impose comme un impératif élémentaire.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé

<https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-national/steuervorlage17.html>

<https://www.evenement.ch/articles/le-referendum-contre-la-rffa-est-lance>

<http://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/refuser-le-dopage-ne-suffit-plus>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33617>

<http://www.alliancesud.ch/fr/file/34429/download?token=lg9HMbo4>

<https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Base-Erosion-Profit-Shifting-and-Developing-Countries-42973>

<http://www.baktaxation.com/pages/francais/societe.php>

<https://www.eda.admin.ch/post2015/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-71365.html>

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/reformes-et-revisions/ahv-21.html>

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/reformes-et-revisions/altersvorsorge2020.html>

ml

https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2018/20180925111600606194158159041_bsf081.aspx

<https://www.65nopeanuts.ch/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

<https://www.letemps.ch/economie/legalite-salariale-hommesfemmes-2186>

<https://www.65nopeanuts.ch/wp-content/uploads/2018/10/20181016-prise-de-position-sur-AVS-21.pdf>

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/3882344/master>

<https://www.65nopeanuts.ch/panorama-des-actions-pour-une-egalite-complete/>

<https://www.65nopeanuts.ch/wp-content/uploads/2018/06/65NoPeanuts-Feuille-de-route.pdf>

Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20181125.html>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20180923.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33545>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33591>

<https://www.alphil.com/index.php/editions-livreo-alphil/une-histoire-politique-de-la-democratie-directe-en-suisse.html>

<https://www.ppur.org/produit/257/9782889141371/Defendre%20la%20democratie%20directe%20>

<https://www.ppur.org/produit/862/9782889152315/Democratie%20directe%20contre%20droit%20international%20>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-71810.html>

Développement technique: une autodestruction inévitable?

<https://www.domainepublic.ch/articles/32642>

<http://www.cnrseditions.fr/physique/7504-ou-sont-ils-.html>

<https://www.hominides.com/html/actualites/homo-sapiens-300000-ans-maroc-1149.php>